

**ARRETE ARS n°2026-0707**

**Fixant la composition de l'instance régionale de médiation de la région Grand Est**

**La Directrice Générale  
De l'Agence Régionale de Santé Grand Est**

**VU** le décret n° 2019-897 du 28 août 2019 instituant un médiateur national et des médiateurs régionaux ou interrégionaux pour les personnels des établissements publics de santé, sociaux et médico-sociaux, notamment ses articles 3 et 4 ;

**VU** le décret n° 2023-326 du 28 avril 2023 modifiant le décret n° 2019-897 du 28 août 2019 ;

**VU** le décret du 21 mai 2024 portant nomination de Madame le Dr Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

**VU** l'arrêté du 28 août 2019 fixant la rémunération du médiateur national des personnels des établissements publics de santé, sociaux et médico-sociaux et le montant des indemnités perçues par les médiateurs régionaux ou interrégionaux et les membres de l'instance nationale et des instances régionale ou interrégionales, notamment son article 2 ;

**VU** l'arrêté du 30 août 2019 portant approbation de la charte de la médiation pour les personnels des établissements publics de santé, sociaux et médico-sociaux ;

**VU** l'arrêté du 27 novembre 2019 portant nomination des médiateurs régionaux et interrégionaux pour les personnels des établissements publics de santé, sociaux et médico-sociaux ;

**VU** l'arrêté du 20 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 27 novembre 2019 portant nomination des médiateurs régionaux et interrégionaux pour les personnels des établissements publics de santé, sociaux et médico-sociaux ;

**SUR** proposition de Monsieur Henry COUDANE, médiateur régional pour la région Grand-Est, et après accord des membres ci-après dénommés.

---

**ARRÊTE**

---

**Article 1 :**

Sont nommés, pour une durée de trois ans, en qualité de membres de l'instance régionale de médiation pour la région Grand Est, présidée par Monsieur Henry COUDANE, médiateur régional, les personnes suivantes :

- Madame le Professeur Martine BATT
- Monsieur le Docteur Didier BEAU
- Madame Jane Laure DANAN (médiatrice adjointe)
- Monsieur le Docteur Michel HANSSSEN
- Madame le Docteur Caroline LAUTNER
- Madame Geneviève LOMBARD

- Monsieur le Docteur Claude MEISTELMAN
- Monsieur le Docteur Edmond PERRIER
- Monsieur Olivier STEBE
- Madame Fabienne WAGNER

**Article 2 :**

Le mandat des membres de l'instance régionale de médiation pour la région Grand Est est fixé à trois ans à compter de la signature du présent arrêté et est renouvelable une fois.

**Article 3 :**

L'Agence régionale de Santé Grand Est assure le secrétariat de l'instance et met à sa disposition les moyens nécessaires à son fonctionnement.

**Article 4 :**

L'instance régionale de médiation élabore son règlement intérieur respectant les dispositions du règlement intérieur cadre mentionné dans le décret susvisé.

**Article 5 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est ou, pour les intéressés, de sa notification lorsqu'elle intervient avant cette publication.

La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du Tribunal Administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

La Directrice Générale  
de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

Dr Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL